

02 avr 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 2 avril 2004

Personnes âgées

Sur proposition du Ministre des Finances, Didier Reynders, le Conseil des Ministres a approuvé l'avant-projet de loi visant à encourager les familles à accueillir les personnes âgées.

Sur proposition du Ministre des Finances, Didier Reynders, le Conseil des Ministres a approuvé l'avant-projet de loi visant à encourager les familles à accueillir les personnes âgées.

Lorsqu'une famille accueille une personne âgée de 65 ans ou plus (ascendants ou collatéraux jusqu'au deuxième degré), cette personne âgée est considérée comme personne à charge et la quotité de revenu exemptée d'impôt est portée à 1 740 ? (pour l'exercice d'imposition 2005, ce montant indexé s'élèvera déjà à 2 400 ?). La première tranche de revenus de pension de 14 500 ? (montant non indexé) ne doit plus être prise en compte pour la détermination du montant net des ressources de cette personne âgée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>